

BUDGET ET TAXES MUNICIPALES

Des ajustements importants au service de la comptabilité ont obligé le conseil municipal à reporter la présentation du budget 2023, ce qui retarde l'envoi des comptes de taxes municipales pour l'année en cours. La situation sera régularisée d'ici quelques semaines. La Municipalité vous remercie pour votre compréhension.

MATIÈRES COMPOSTABLES



Afin de se conformer aux exigences de Recyc-Québec et pour réduire significativement la quantité de matières vouées à l'enfouissement, la Municipalité de Saint-Aubert doit prendre le virage du compostage qui se fera selon la formule suivante au cours des prochains mois :

- ◆ 20 % minimum par compostage domestique en dehors du périmètre urbain, à compter ce 2023;
- ◆ 50 % par collecte (bacs bruns) dans le périmètre urbain à compter de 2024.

La Municipalité reçoit une subvention substantielle pour chacune de ces étapes. Ces services couvriront autant les résidents permanents que les saisonniers. Ainsi, **les résidents hors du périmètre urbain**, (voir feuille volante ci-incluse) vous êtes invités à une séance de formation sur le compostage donnée par l'organisme Co-Éco d'une durée d'environ 1 h 30, au Centre des loisirs (5, rue des Loisirs), à l'un des moments ci-dessous, à votre choix:

Lundi 8 mai 2023 à 18 h 30
Mardi 16 mai 2023 à 18 h 30

Après avoir suivi la formation, vous repartirez avec votre bac de compostage domestique que vous monterez à la maison avec un simple tournevis, de même qu'un bac de cuisine de 7 litres. **Le tout est entièrement gratuit!** Nous aurons une quantité de 200 de chacun de ces deux articles à distribuer sous la formule « premier arrivé, premier servi ».

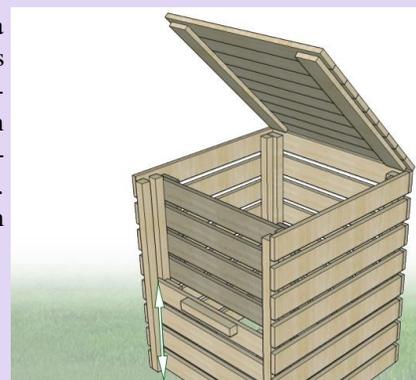
Une fois montés, les bacs extérieurs, en bois, feront 30 x 30 x 36 pouces et seront parfaits pour vos matières compostables, avec l'avantage de pouvoir ensuite profiter d'un compost de grande qualité, fait par vous-même.

PROFITEZ DE CETTE OCCASION UNIQUE DE VOUS ÉQUIPER GRATUITEMENT!

Pourquoi les résidences en périmètre urbain n'ont-elles pas droit à cette première phase du virage?



- C'est là l'un des engagements que doit prendre la Municipalité envers Recyc-Québec, puisque ces unités d'occupation (UO) seront desservies en 2024 par la collecte à domicile. Maintenant, rien n'empêche les UO en périmètre urbain de faire quand même leur propre compost, mais elles doivent s'équiper à leurs propres frais. L'an prochain, elles seront munies, gratuitement, d'un bac brun qui sera collecté par camion.



VÉGÉTALISATION DES RIVES DU LAC TROIS-SAUMONS

Les propriétaires riverains du lac Trois-Saumons sont invités à s'inscrire dès que possible au programme de subvention de la Municipalité pour la végétalisation de leur portion de rive. Il ne s'agit pas ici de couper la vue sur le lac, mais d'en stabiliser la rive pour garder ce plan d'eau en bonne santé. *L'Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud* pourra vous rencontrer et commencer le travail dans les prochaines semaines.

Faites-le maintenant, car **d'ici trois ans, il sera de toute façon obligatoire pour tous les propriétaires d'un terrain riverain au lac de fournir à la Municipalité un plan d'aménagement de leur rive et d'y cesser la coupe de la végétation pour redonner à la bande riverains son caractère naturel**—et il n'y aura alors plus de subvention disponible...

Communiquez avec nous pour avoir tous les détails: urbanisme@saint-aubert.net
418 598-3368, poste 201.



(Crédit photo: OBV de la Côte-du-Sud)



COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le nouveau comité consultatif de la Municipalité sur l'Environnement et le Développement durable a été formé et a tenu sa première réunion. Les membres actuels sont:

Dave Bernard, président
Michel Robichaud

Réjean Langlois, vice-président
Mikaël St-Pierre, élu responsable

Yves Bois
Florence Gauthier, secrétaire du comité

Les membres du comité souhaitent en recruter d'autres pour mieux représenter l'ensemble des citoyens de Saint-Aubert. Aussi, si c'est là un sujet qui vous tient aussi à cœur, n'hésitez pas à vous manifester. Nos réunions se tiennent environ aux deux mois. Vous pouvez communiquer avec l'élu responsable ou tout autre membre du comité pour ce faire, ou simplement avec Florence Gauthier f.gauthier@saint-aubert.net 418 598-3368, poste 205. Les candidatures sont soumises à l'approbation du conseil municipal.



LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION PROHIBÉS

Saviez-vous que certains matériaux de construction ne sont pas permis sur notre territoire?

Lorsque vous changez le revêtement extérieur de votre maison pour lui donner un coup de fraîcheur, vous ne pouvez choisir n'importe quel matériau. Par exemple, le revêtement ne peut être en tôle galvanisée, à moins qu'il ne s'agisse d'un bâtiment agricole.

Ce règlement existe aussi pour plusieurs autres types de structures, comme pour un quai, pour le choix de vos nouvelles fenêtres, etc.

C'est pourquoi lors d'une demande de permis, il est important de spécifier les matériaux qui seront utilisés pour tous travaux projetés. Le choix des matériaux doit respecter les exigences de nos règlements municipaux.

N'oubliez pas que la réglementation sur l'urbanisme est disponible sur le site internet de la municipalité
<https://saint-aubert.net/fr/services-aux-citoyens/centre-documentaire/c3267/reglements-d-urbanisme/page-1>.

Consultez-la librement et n'hésitez pas à vérifier au préalable, auprès de la Municipalité (avant votre demande de permis) pour éviter tout retard à votre projet.

Syndel Jean, inspectrice en urbanisme

MISE AUX NORMES D'INSTALLATIONS SEPTIQUES—CRÉDIT D'IMPÔT

Vous pourriez avoir droit au crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles si, entre autres, les conditions suivantes sont remplies :

- vous résidiez au Québec le 31 décembre de l'année visée par la demande (ou le jour où vous avez cessé de résider au Canada);
- vous avez conclu une entente après le 31 mars 2017 et avant le 1^{er} avril 2027 avec un entrepreneur qualifié afin qu'il réalise des travaux portant sur des installations d'assainissement des eaux usées à l'égard d'une habitation admissible (soit, en règle générale, une habitation située au Québec dont vous êtes propriétaire et qui constitue votre lieu principal de résidence ou, à certaines conditions, un chalet dont vous êtes propriétaire); les dépenses engagées pour ces travaux ont été **payées dans l'année visée par la demande**.

Ce crédit d'impôt s'applique pour les années 2017 à 2027 seulement.

Pour plus d'information, visitez le site de Revenu Québec <https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-mise-aux-normes-dinstallations-dassainissement-des-eaux-usees-residentielles/>)

RAPPEL: ABRIS D'AUTO ET AUTRES ABRIS TEMPORAIRES

Tout abri temporaire doit être retiré de votre propriété et remisé dans un endroit approprié au plus tard le 15 mai de chaque année.

Un abri temporaire comprend à la fois les toiles le recouvrant et son armature, que celle-ci soit de bois, d'aluminium ou de tout autre matériau.

FÊTE DES VOISINS 2023

La Municipalité organise de nouveau une Fête des voisins cette année. Elle aura lieu le samedi 3 juin prochain, au Centre des loisirs. Il y aura encore un marché aux puces et une distribution de plants d'arbres, de même que l'accueil des nouveaux arrivants, des nouveaux bébés ainsi que des enfants nouvellement adoptés.

Si vous êtes un nouvel arrivant à Saint-Aubert ou si vous avez accueilli un nouvel enfant dans votre famille depuis un an, appelez-nous d'ici le 26 mai 2023 pour vous inscrire au 418 598-3368, poste 201.

Nous voulons bien accueillir nos nouveaux citoyens!

S'INFORMER SUR LES DROITS DES PERSONNES ÂNÉES

Connaissez-vous JuridiQC ? Cette plateforme offre notamment aux citoyennes et citoyens de l'information juridique et psychosociale facile à comprendre et adaptée à leur situation afin de les aider à trouver rapidement des réponses à leurs questions. Depuis le printemps 2021, une section, récemment bonifiée, s'adresse aussi aux personnes âgées en perte d'autonomie et à leurs proches. Divers sujets y sont abordés comme les démarches et outils de protection, la maltraitance et la fraude ou encore le soutien aux per-

ALERTES MUNICIPALES

**Soyez informés
immédiatement!**

Inscrivez-vous à notre système personnalisé d'alertes concernant votre municipalité.
Choisissez le moyen de les recevoir.

Inscrivez-vous gratuitement! *

** Pour les résidents de Saint-Aubert
seulement.*

N'oubliez pas de vous inscrire au service d'alertes municipales de la Municipalité. Choisissez la façon qui vous convient le mieux :

- ◆ Vous inscrire vous-même via le site internet <https://saint-aubert.net/> au bas de la page d'accueil – et profitez-en pour vous inscrire aussi à notre infolettre;
- ◆ Nous appeler pour que nous le fassions pour vous au 418 598-3368, poste 205.

BÉNÉVOLONS ... À L'UNISSON

La Municipalité a souligné, sur sa page Facebook, la récente Semaine de l'action bénévole et réitère ici ses remerciements à l'ensemble de ses bénévoles. Voici une partie de la réflexion de la Fédération des Centres d'action bénévoles du Québec sur la thématique de cette année:

L'action bénévole est un mouvement, une propulsion de gestes portés par des personnes qui ont pour objectif commun d'alimenter des collectivités où l'entraide et la solidarité rayonnent.

Bénévoler nous unit les uns aux autres, dans une vision commune de partage où chaque action fait briller davantage la suivante. Sans égard au temps alloué ou à la cause dans laquelle on choisit de

s'investir, l'implication bénévole a toujours un impact considérable pour la société et la diversité des personnes qui la constitue. Le bénévolat rassemble des voix qui apportent leurs notes uniques pour ainsi former une harmonie qui résonne d'un bout à l'autre de la province.

Prendre part à l'action bénévole, c'est rejoindre un mouvement festif où il fait bon donner et recevoir, peu importe la taille et la nature de sa contribution. Quand il est question de cœur, il n'existe pas de petits gestes. Nous pouvons tous et toutes contribuer à notre façon, pour ainsi bénévoler à l'unisson.

Cette année, **l'hommage aux bénévoles de Saint-Aubert** reviendra à sa formule prépandémie, soit à l'automne, très probablement en même temps que les Journées de la culture à la fin-septembre. Plus de détails vous seront livrés dans quelques mois. Mais d'ici là, nous remercions déjà tous les bénévoles qui œuvrent dans notre communauté. Votre implication est vraiment précieuse et appréciée.



SERVICE DE GARDE ÉDUCATIF EN MILIEU COMMUNAUTAIRE

Nous sommes désolés du retard encouru quant à l'ouverture du service de garde éducatif annoncé l'automne dernier. Il s'est avéré nécessaire de faire une révision complète de l'état du bâtiment où l'installation est prévue, et de ses systèmes (ventilation, climatisation, tuyauterie, etc.) et cette révision se fait en ce moment avec des firmes d'ingénierie et d'architecture. Le conseil municipal veut s'assurer de recevoir en toute sécurité et tout confort les tout-petits et toutes les personnes qui fréquenteront l'édifice du 46, rue Principale Ouest. Nous vous tiendrons au courant de l'avancement du dossier.

CAMPS DE JOUR ÉTÉ 2023

Comme par les années passées, la Municipalité aidera financièrement les parents résidents qui inscrivent leurs enfants dans un des camps de jour des municipalités de Saint-Jean-Port-Joli et de L'Islet de même qu'au Camp Odyssée Trois-Saumons. Le montant alloué sera le tiers des frais d'inscription, jusqu'à un maximum de 100 \$ pour chaque enfant, à la réception d'une pièce justificative provenant du camp de jour concerné.



NOUVELLE CHRONIQUE MUNICIPALE DANS LE JOURNAL L'ATTISÉE

La Municipalité commence en mai une nouvelle collaboration avec le journal communautaire L'Attisée afin de rayonner aussi chez nos voisins de Saint-Jean-Port-Joli et de Saint-Damase. Nous avons beaucoup d'affinités avec ces deux localités et cette collaboration est un plus dans nos bonnes relations. Évidemment, nous continuerons à publier notre propre bulletin municipal avec des articles différents, qui concernent aussi tous nos citoyens qui ne résident pas à Saint-Aubert.

UN NOUVEAU NOM POUR NOTRE BULLETIN MUNICIPAL

Nous avons reçu des suggestions très intéressantes pour rebaptiser notre « Info municipal ». Si vous voulez faire une suggestion, vous avez jusqu'au 1^{er} mai pour contacter : f.gauthier@saint-aubert.net ou 418 598-3368, poste 205. Le nouveau nom sera dévoilé lors de la Fête des voisins, le 3 juin prochain.

LOGEMENTS, APPARTEMENTS OU MAISONS À LOUER

Si vous désirez annoncer, de façon générale, vos immeubles offerts en location comme résidences, nous avons un espace prévu à cette fin sur le site internet de la Municipalité. Cela rendrait un grand service aux personnes qui se cherchent un appartement, un logement ou une maison à louer. La Municipalité reçoit fréquemment des demandes en ce sens. Facilitons les recherches des nouveaux arrivants dans la région et ils n'en seront que plus enclins à choisir Saint-Aubert pour s'installer.

PÊCHE EN HERBE



Le Club des résidents du lac Trois-Saumons invite encore cette année 60 jeunes à profiter d'une journée d'initiation à la pêche, le samedi 3 juin, en collaboration avec son principal partenaire, Canadian Tire, et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Les jeunes pêcheurs de 6 à 17 ans pourront se familiariser avec l'habitat du poisson, les différentes techniques de pêche, l'éthique du pêcheur ainsi que les bonnes pratiques en matière de sécurité et de protection de l'environnement. Chaque jeune pêcheur recevra un certificat *Pêche en herbe* qui lui tiendra lieu de permis de pêche jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 18 ans. Le programme *Pêche en herbe*, parrainé par la Fondation de la faune du Québec, a permis d'initier plus de 340 000 jeunes à la pêche sportive depuis 1997.

On emporte sa canne à pêche et son lunch pour participer à l'activité qui se tiendra au Camp Odysée Trois-Saumons.

L'activité est gratuite, mais **l'inscription est obligatoire auprès du Club des résidents du lac Trois-Saumons, seulement par courriel à l'adresse suivante:**

lactroissaumons@gmail.com.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ENGAGEANTE POUR LA BIEN-TRAITANCE DES PERSONNES PROCHES AIDANTES

Le rôle de proche aidant peut constituer une expérience enrichissante d'engagement pour autrui, mais il comporte aussi des risques de maltraitance. Agir avec bientraitance envers les personnes proches aidantes, c'est une responsabilité partagée.

Vous êtes une personne proche aidante: découvrez des moyens pour favoriser votre bientraitance et des ressources d'aide pour y voir plus clair dans votre parcours.

Vous côtoyez une personne proche aidante: découvrez des actions ou des attitudes toutes simples pour agir avec bientraitance envers les personnes proches aidantes de votre entourage.

Avec
Maxence



**Consultez
la boîte
à outils!**

Dans les boîtes à outils du site internet <https://procheaidance.quebec/bientraitance/>, vous trouverez plein de trucs sur divers sujets.



**Les personnes
proches aidantes
sont essentielles.
Leur bien-être
aussi.**

VIDANGE REGROUPEE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

La vidange regroupée des installations septiques, effectuée par l'entreprise Campor Environnement, se fera en juin prochain. Les propriétaires d'immeubles devant faire vidanger leur installation recevront, en temps opportun, un avis leur indiquant les procédures à suivre afin de faciliter le travail des vidangeurs.

Pour les propriétaires d'immeubles dont la vidange n'est pas prévue cette année mais qui souhaiteraient que leur installation septique soit vidangée, vous pouvez faire une demande d'ici le 19 mai 2023 à 17 h auprès de Geneviève Rioux au 418 598-3368, poste 201 ou par courriel à l'adresse reception@saint-aubert.net. Les frais de la vidange seront facturés dans les semaines suivantes selon le tarif « regroupé ».



Infolettre

Recevez les dernières nouvelles de votre municipalité directement dans votre boîte courriel!

JE M'INSCRIS!

Abonnez-vous à l'infolettre de la Municipalité de Saint-Aubert. C'est gratuit et ouvert à toute personne intéressée par ce qui se passe à Saint-Aubert, qu'elle y réside ou non. Passez le mot!

Rendez-vous au bas de n'importe quelle page de notre site internet et cliquez sur Je m'inscris, comme sur l'image ci-contre.

POINT DE COLLECTE POUR LE RECYCLAGE DE PRODUITS ÉLECTRONIQUES

La Municipalité de Saint-Aubert est récemment devenue un point de collecte officiel pour les appareils électroniques défectueux. C'est l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE), organisme reconnu par RECYC-Québec qui gère le Programme québécois de récupération et de valorisation des produits électroniques. Emportez vos appareils à recycler au garage municipal (18, rue des Loisirs) où ils seront entreposés en lieu sûr avant d'être collectés. Horaire du garage municipal:

Du 15 avril au 15 novembre : du lundi au jeudi, de 7 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30
le vendredi: de 7 h à 12 h (fermé en après-midi)



Du 16 novembre au 14 avril : du lundi au vendredi: de 7 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30

Quoi recycler?

DISPOSITIFS D’AFFICHAGE: Téléviseurs, moniteurs d’ordinateurs; dispositifs d’affichage professionnel; écrans de télévision en circuit fermé; ordinateurs tout-en-un: un dispositif d’affichage avec ordinateur intégré; tablettes graphiques avec écran.

TÉLÉPHONES CONVENTIONNELS ET RÉPONSEURS TÉLÉPHONIQUES: Téléphones conventionnels avec ou sans fil employant la téléphonie à voix sur IP et téléphones satellitaires; téléphones à hauts parleurs ou de conférence; répondeurs téléphoniques (à cassette ou numériques).

ORDINATEURS DE BUREAU: Ordinateurs de bureau (y compris ceux faisant office de serveurs); terminaux d’ordinateur; clients-serveurs légers ou mini-ordinateurs de bureau; serveurs de bureau/en tour. **ORDINATEURS PORTABLES:** Ordinateurs portables; ordinateurs bloc-notes; tablettes électroniques; miniportables; mini-ordinateurs.

PÉRIPHÉRIQUES D’ORDINATEUR ET DE CONSOLE DE JEUX VIDÉO: Souris; souris de type boules de commande; claviers; pavés; pavés tactiles; lecteurs multimédias; routeurs/modems; disques durs externes; lecteurs de disquettes externes; lecteurs de disques optiques externes, pavés numériques; tablettes graphiques sans affichage, commutateurs HDMI; manettes de jeu (joystick); contrôleurs de console de jeux vidéo; cartes mémoires; clés USB; cartouches d’encre; calculatrices électroniques.

IMPRIMANTES, NUMÉRISERS, TÉLÉCOPIEURS, PHOTOCOPIEURS ET APPAREILS MULTIFONCTIONS DE BUREAU: Imprimantes de bureau; imprimantes 3E; imprimantes avec station d’accueil pour appareils photos; imprimantes d’étiquettes, de code-barres et de cartes; imprimantes thermiques; numériseurs de bureau (y compris pour les cartes professionnelles, les chèques et les diapositives); télécopieurs de bureau; appareils multifonctions de bureau; cartouches d’encre.

SYSTÈMES AUDIO/VIDÉO PORTABLES/PERSONNELS: Radios AM/FM et satellitaires portables; radios-réveils, chaînes stéréo portatives incluant pouvant se connecter à un Internet sans fil; magnétophones et enregistreurs portables; lecteurs/enregistreurs de disques (CD, DVD, VHS, Blu-ray, etc.) portables; lecteurs MP3, etc. **SYSTÈMES AUDIO/VIDÉO NON PORTABLES:** Magnétoscopes; amplificateurs; égaliseurs de fréquence; tables tournantes/tourne-disques; systèmes de haut-parleurs audio; combinés de chaînes d’audiocassette non portables; systèmes de karaoké; etc.

ENSEMBLES DE CINÉMA MAISON: Équipement audio et vidéo de cinéma maison vendus sous un même emballage provenant d’un fabricant d’équipement d’origine (OEM) et où figure un seul code-barres.

SYSTÈMES AUDIO/VIDÉO ET DE LOCALISATION POUR VÉHICULES: Composants audio et/ou vidéo et de localisation du marché secondaire pour véhicules; amplificateurs, égaliseurs de fréquence; haut-parleurs; systèmes de lecteurs vidéo; dispositifs d’affichage vidéo; caméras de vision arrière; etc.

APPAREILS CELLULAIRES ET TÉLÉAVERTISSEURS: Téléphones cellulaires; assistants numériques personnes; terminaux mobiles; téléavertisseurs.

FILS: Tous les fils reliant ces appareils entre eux et ceux d’alimentation électrique

Notez que les appareils apportés doivent être entiers; pour une raison de sécurité, les pièces détachées ne sont pas acceptées. **Pour plus de détails, consultez le site [Quoi recycler? - Recycler mes électroniques Québec \(recyclermeselectroniques.ca\)](http://recyclermeselectroniques.ca).**

RACINES ET PAPILLES



Le portail Racines et Papilles a été officiellement lancé le 11 avril courant. Il met de l'avant la nouvelle identité agro pour Région L'Islet, avec un répertoire des entreprises agro-alimentaires (producteurs, transformateurs, horticulteurs, acériculteurs, émondeurs, boucheries, etc.), un blogue avec des trucs pour s'approvisionner localement et bien plus.

Pour voir la vidéo de lancement : <https://www.facebook.com/regionlislet/videos/918738739272947>

Pour voir le Portail Racines et Papilles : www.racinesetpapilles.com

Pour trouver la page Facebook: [Racines et Papilles - Région L'Islet](#)

Sur le Portail se trouvent déjà les entreprises suivantes de notre municipalité:

Casse-croûte Chez Line—Ferme des Pensées sauvages—Ferme La Petite Marie—Florimeault Les Sucres—Retour aux Sources—La Louve Herboristerie périnatale.



Nous invitons toutes les entreprises agro-alimentaires de Saint-Aubert à s'inscrire sur ce portail et à partager l'information sur leurs réseaux sociaux.



Pour des informations au quotidien sur les actualités et les activités à Saint-Aubert, abonnez-vous à nos trois pages Facebook : *Municipalité Saint-Aubert - Loisirs Saint-Aubert* et *Bibliothèque Charles-E.-Harpe*.

VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE

Maire: Ghislain Deschênes

Conseillers et conseillères

District 1: Corrine Lizotte
District 4: Mikaël St-Pierre

District 2: Lucien Pelletier
District 5: Lucie Turcotte

District 3: Pierre Dumas
District 6: François Diguier

Gilles Piché, directeur général et greffier-trésorier
Joël Coulombe, directeur des Travaux publics

Linda Dubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
Steeve St-Pierre, directeur du service Incendie

Geneviève Rioux, réceptionniste et adjointe administrative
Florence Gauthier, conseillère en communication, développement communautaire et projets spéciaux
Isabelle Bernier, technicienne en comptabilité
Valérie Dion, agente de développement en loisirs, culture et tourisme
Syndel Jean, inspectrice en urbanisme

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question ou demande d'information

14, rue des Loisirs (Québec) G0R 2R0

418 598-3368

www.saint-aubert.net

administration@saint-aubert.net